Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fischeries of Gulf of Guinea.

COREP

Comisione Regional de Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE

(Douala, 2-3 septembre 2010)

Rapport de l'Atelier Régional de finalisation des propositions des actions prioritaires du Plan d'Action Stratégique (PAS).

Douala, le 03 septembre 2010.

1. Les 02 et 03 septembre 2010 à Douala à l'HOTEL RESIDENCE LA FALAISE, s'est tenu l'atelier régional de finalisation des propositions des actions prioritaires du Plan d'Action Stratégique 2009-2015 (PAS). Cet atelier constitue la première réunion du Comité Technique de la COREP, un des organes institués par la Convention révisée.

2. Les Etats membres de la **COREP** ci-après y ont pris part :

La République du **Cameroun ;**

La République du **Congo ;**

La République **Démocratique du Congo** ;

La République **Gabonaise** ;

La République Démocratique de **SAO TOME et PRINCIPE**

3. En qualité de pays observateurs, la République d'**Angola** et la République de **Guinée Equatoriale** ont pris part à cet atelier,

4. Ont également pris part audits travaux, les Représentants des organismes suivants : **la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la FAO, l'Agence du NEPAD, le Partenariat Stratégique, le Programme ACP FISH II, la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), le Projet Sectoriel Pêche et Aquaculture (PSPA), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Banque Mondiale**.

5. La liste des participants est jointe à l'annexe du présent rapport.

6. La cérémonie d'ouverture des travaux a été marquée par deux allocutions, à savoir, celle du Directeur des Pêches et de l'Aquaculture du Cameroun au nom du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales et celle du Secrétaire Exécutif de la COREP.

7. Le Directeur des Pêches et de l'Aquaculture du Cameroun, dans son allocution de bienvenue, a tenu à présenter les félicitations, au nom du Ministre, au Secrétaire Exécutif de la COREP nouvellement installé. Aussi, a-t-il traduit le vœu du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Cameroun qui est celui de voir les travaux aboutir à des résultats concluants pour la mise en œuvre effective des axes prioritaires du Premier Programme du (PAS).

8. Prenant la parole et après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Secrétaire Exécutif de la COREP a remercié le Gouvernement camerounais ainsi que le peuple camerounais pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et pour toutes les facilités et l'attention accordées à l'organisation de cet atelier.

9. Il a ensuite, rappelé que la présente réunion s'inscrit dans le processus de redynamisation de la COREP qui, en fait, est la

préoccupation centrale des dernières Sessions du Conseil des Ministres.

10. Avant de clore son propos, il a tenu à remercier la CEEAC et la FAO pour leur appui au processus de redynamisation de la COREP et a émis le vœu de voir les autres partenaires apporter leur assistance durant cette phase de mise en œuvre du PAS.

11. Après la cérémonie solennelle d'ouverture, il a été procédé à la mise en place du bureau composé comme suit :

- **Président** : Monsieur **KISSIEKIAOUA Dieudonné,** Conseiller à la Pêches et à l'Aquaculture du Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo ;
- **Vice Président :** Monsieur **Olavio ANIBAL,** Directeur Général des Pêches (Sao Tome et Principe) ;
- **Rapporteur 1** : Monsieur **Jean De Dieu DOUMAMBILA,** Directeur des Pêches Artisanales (Gabon) ;
- **Rapporteur 2 : Dr Ousman BABA MALOUM,** Directeur des Pêches et de l'Aquaculture (Cameroun) ;
- **Secrétariat** : **COREP**.

12. Après examen et amendements, l'ordre du jour a été adopté ainsi qu'il suit :

1. **Présentation de la situation générale de la COREP ;**
2. **Communications du Délégué du NEPAD et du Partenariat Stratégique ;**

3. **Termes de référence du Comité Technique ;**

4. **Activités prioritaires du Plan d'Action Stratégique (PAS) pour 2010-2011 ;**

5. **Programme de travail à court et moyen termes du Secrétariat Exécutif (2010-2011) ;**

6. **Activités du Programme ACP FISH II ;**

7. **Présentation des projets de logo de la COREP ;**

8. **Divers ;**

9. **Adoption du rapport de l'atelier ;**

13. La situation générale de la COREP a été présentée par le Secrétariat Exécutif qui l'a résumée en deux points principaux.

14. Du point de vue opérationnel, la COREP dispose maintenant d'un Plan d'Action Stratégique. Les efforts du Secrétariat Exécutif sont dirigés vers les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités prioritaires retenues dans ce plan.

15. Sur le plan fonctionnel, le Secrétariat Exécutif ne comprend que deux cadres, d'où la nécessité de le renforcer avec un personnel qualifié et recruté sur la base d'un appel à candidature. A ce jour, les moyens nécessaires au bon fonctionnement ne sont pas également assuré (véhicule, logements, locaux administratifs). Les contributions statutaires ne sont pas versées régulièrement par les Etats membres.

16. L'expert de l'Agence du NEPAD et représentant, par ailleurs, le Secrétariat du Partenariat Stratégique pour le Fonds d'Investissement pour les Pêches durables en Afrique, Dr Sloans CHIMATIRO, a présenté sa communication qui a permis aux Membres du Comité Technique d'apprécier les enjeux de la Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture, prévue à Banjul en Gambie, du 20 au 23 septembre 2010.

17. Le représentant du NEPAD a exposé sur le Partenariat du secteur de la pêche en Afrique Centrale, notamment en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. De fait, cette importance des pêcheries en Afrique est à l'origine de la position stratégique que prend le secteur dans l'action de l'Union Africaine.

18. En effet, le Partenariat pour les Pêches en Afrique (PAF) devra permettre de renforcer les capacités du Continent à examiner, déterminer et mettre en œuvre des réformes politiques adaptées aux besoins, dans le domaine de la gouvernance et du commerce des pêches afin de produire et d'entretenir la richesse issue du secteur des pêches.

19. A titre d'information, il est demandé à chacun des pays d'Afrique Centrale de présenter une note conceptuelle afin de faire connaître le secteur des pêches auprès du Fonds

d'Investissement pour les Pêches durables en Afrique du Partenariat Stratégique.

20. Le Secrétariat Exécutif de la COREP a fait une présentation de la proposition des termes de référence du Comité technique. A cet effet, certains points nécessitaient l'avis des participants, à savoir :

- la périodicité de la tenue des réunions du Comité Technique, autres que les réunions préparatoires des sessions de Conseil des Ministres prévues tous les deux ans ;
- le renforcement du rôle du Comité Technique durant les périodes d'intersession ;
- la portée des recommandations et des conclusions des rapports des réunions du Comité Technique.

21. A l'issue des débats, il est ressorti que certains points relatifs aux dispositions énoncées ci-dessus devraient être reformulés. Un groupe de travail a été mis en place pour la finalisation de ces termes de référence. Le texte a été accepté après amendement et sera applicable après avis favorable du Conseil des Ministres.

22. Les consultants de la FAO ont fait un exposé très détaillé sur les initiatives prioritaires du PAS, reprises dans les concepts notes élaborés à la lumière des quatre thèmes structurants retenus par le Conseil des Ministres, à savoir :

- Le bilan des connaissances sur les ressources halieutiques et la coopération pour la priorisation des recherches pour le développement durable des pêches (concept note 1);

- L'élaboration de conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques dans la zone de la COREP (concept note 2) ;

- L'appui à la gestion des pêcheries de la zone de la COREP (concept note 3);

- Le suivi, le contrôle et la surveillance dans la zone de la COREP.

23. Concernant la première fiche de projet, les débats ont permis de mettre en exergue un consensus autour de l'organisation d'une Conférence Scientifique sur les ressources halieutiques de la région COREP.

24. Quant à l'issue des débats sur la deuxième fiche de projet, les participants ont convenu de l'intérêt que représente la Convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources de la région COREP en matière de renforcement d'harmonisation des politiques de pêches, en vue de l'instauration des principes de gestion régionale des pêcheries d'intérêt commun.

25. Pour ce qui est de la troisième fiche de projet, la réalisation de ce projet devra se traduire par le renforcement des capacités humaines, le renforcement des capacités institutionnelles nationales et sous-régionales et la promotion des plans d'aménagement des pêcheries.

26. S'agissant du quatrième thème, le consultant de la FAO a fait l'économie de l'état du suivi, contrôle et surveillance des pêches (SSN/VMS) dans les 5 pays membres de la COREP.

27. Deux tableaux synoptiques résumant successivement l'insuffisance des moyens mis en œuvre et des activités sur le plan de la surveillance dans les 5 Etats membres ont été présentés.

28. La volonté politique n'est pas traduite par des moyens conséquents nécessaires à la structuration et à la consolidation des activités de surveillance des pêches.

29. Les grands principes de l'intérêt de la coopération opérationnelle en matière de suivi, de contrôle et de surveillance et l'analyse des intérêts communs entre les états membres ont été développés.

30. Les projets d'action de coopération ont été présentés. La proposition de la création de plusieurs entités au sein de la COREP a été validée, à savoir : une cellule technique opérationnelle, un bureau juridique et technique, une conférence annuelle des responsables SCS.

31. Une deuxième mission d'évaluation devrait être réalisée en Angola et en Guinée Equatoriale, d'ici fin 2010, pour compléter le diagnostic.

32. Il ressort des discussions et sur la base de l'inventaire et du diagnostic détaillé pays par pays dans le rapport FAO, que la COREP devrait servir de plate forme d'échanges d'informations sur le SCS.

33. Après présentation par le Secrétariat, le projet de programme de travail à court et moyen termes (2010-2011) a été adopté et comprend principalement :

- les réunions statutaires ;
- les rencontres régionales et internationales;
- le suivi des conclusions des sessions du Conseil des Ministres ;
- les activités du Programme ACP FISH II ;
- les quatre axes prioritaires du PAS.

34. Les participants se sont également penchés sur les trois projets de logo de la COREP et ont, majoritairement, opté pour la deuxième proposition ; sous réserve des améliorations suivantes : augmenter la tonalité du bleu, placer une image de bateau entre le bleu et le jaune, effacer la goutte d'eau, descendre toute l'inscription « COREP » dans le bleu.

35. En ce qui concerne le Programme ACP FISH II pour l'Afrique Centrale, le Coordonnateur a présenté les objectifs dudit programme et, par la même occasion, il a décliné les activités et projets identifiés par pays et pour la région COREP.

36. Au titre des divers :

- le Délégué de l'UICN a présenté le programme marin et côtier de son institution ;
- les participants ont pris connaissance du prospectus de la COREP ;

37. S'agissant du prospectus, il a été approuvé de manière unanime.

38. Une motion de remerciement, exprimant les sentiments de profonde gratitude à l'endroit du gouvernement et du peuple camerounais, a été lue au nom de l'ensemble des participants.

39. L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance, au nom du Président en exercice de la COREP, Monsieur **Hellot Matson MAMPOUYA,** Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo, a tenu d'abord à remercier les Représentants des organismes régionaux et internationaux, non seulement pour leur présence, mais aussi et surtout pour leur participation active aux travaux de l'atelier. Et, il n'a pas manqué de souligner que cela constituait une marque d'intérêt de coopération et de collaboration qu'il faudra raffermir davantage.

40. Enfin, le Président de la séance a félicité les participants pour le bon déroulement des travaux de l'atelier et les conclusions auxquelles ils ont abouti, avant de déclarer clos les travaux de l'atelier inaugural des réunions du Comité Technique de la COREP.

41. Le présent rapport de l'atelier a été adopté par les participants.

FAIT À DOUALA, LE 03 SEPTEMBRE 2010.

Le Rapporteur Le Président de l'atelier

Jean de Dieu DOUMAMBILA **Dieudonné KISSIEKIAOUA**